

# Prier, aimer, donner

## Une seule mission nous rassemble dans l'Église : servir le Christ et son Évangile !

*Anthony, alternant au service communication est allé poser quelques questions à Monseigneur Guillaume de Lisle, évêque auxiliaire et vicaire général du diocèse de Meaux et à Gilles Bauchet, économe diocésain, pour mieux comprendre leurs missions respectives et en quoi elles servent la Mission.*

**Anthony :** Bonjour Monseigneur, bonjour Monsieur Bauchet. Pouvez-vous nous présenter brièvement vos missions dans le diocèse de Meaux ?

**Gilles Bauchet :** « Bonjour, je suis Gilles Bauchet, l'économe du diocèse de Meaux. Je suis originaire du vicariat sud du diocèse et j'ai depuis longtemps, avec ma femme, la volonté d'apporter notre contribution à l'Église. Après plus de 30 ans d'expérience professionnelle notamment dans les domaines du conseil de gestion, de la finance puis de l'assurance, je suis très heureux de m'être mis au service de mon Église qui est à Meaux »

**Mgr Guillaume de Lisle :** « Bonjour. Je suis Mgr Guillaume de Lisle, évêque auxiliaire et vicaire général du diocèse. Comme

évêque auxiliaire mon rôle est d'aider Mgr Nahmias dans sa charge de pasteur du diocèse. Comme vicaire général, j'ai en charge le suivi de l'administration diocésaine. »

**Anthony :** Peut-on dire que l'un travaille pour le temporel – la vie matérielle – et l'autre pour le spirituel – la vie pastorale ? Faites-vous une distinction d'ailleurs entre le temporel et le spirituel ?



**Mgr Guillaume de Lisle :** « Au départ je dirais qu'il n'y

en a pas. Même si en réalité il y en a une. En effet, le spirituel a besoin du matériel. Et le matériel sans spirituel n'a pas de sens. Un prêtre a besoin d'un toit pour vivre, il a besoin de se nourrir, même si le cœur de sa vie est de conduire au Christ. »

**Gilles Bauchet :** « Je ne suis pas à l'aise avec cette distinction. Ma mission n'a de sens que pour contribuer à la mise en œuvre de moyens matériels pour annoncer l'Évangile. C'est la mission pastorale qui guide nos choix et arbitrages budgétaires et non le budget qui serait la limite de la mission pastorale »

**Anthony :** **Cette intrication entre le spirituel et le matériel est-elle vécue de manière semblable par les fidèles ? Comment les fidèles sont-ils associés à l'aspect temporel de l'Église ?**

**Mgr Guillaume de Lisle :** « Oui, les fidèles vivent eux aussi cette articulation entre temporel et spirituel. Ils ont des devoirs spirituels, comme la prière, la transmission de la foi ou la participation aux sacrements, mais aussi des devoirs temporels : nourrir leur famille, éduquer leurs enfants, soutenir leur Église... »

**Gilles Bauchet :** « L'un des premiers devoirs spirituels d'un fidèle est d'accomplir son devoir d'état, c'est-à-dire assumer ses responsabilités temporelles. Quand je donne à mon Église, je ne fais pas une œuvre de charité, je soutiens

concrètement la vocation missionnaire de tous les chrétiens de la communauté à laquelle j'appartiens. Par ce don au Denier, je partage aussi une partie de mes biens comme le Christ me l'a enseigné. »

**Anthony :** **Comment des outils modernes de collecte peuvent-ils être mis au service de la Mission ?**

**Mgr Guillaume de Lisle :** « L'Église s'est toujours maintenue par la générosité des fidèles. Dans les villages, le prêtre ne manquait de rien car chacun à sa mesure participait à sa vie. Lui aussi, il participait à la vie du village et des familles.

**« le spirituel a besoin du matériel. Et le matériel sans spirituel n'a pas de sens ! »**

Aujourd'hui, les prêtres sont moins nombreux mais participent toujours à la vie locale et à la vie des familles. Avec les paroissiens les plus engagés, ils portent le souci de la proximité du Christ dans toutes les familles. Aujourd'hui, on n'apporte plus un poulet ou un sac de blé à la paroisse. Chacun peut donner sa part en faisant un virement, une carte bleue par

internet ou encore en se mensualisant.

**Gilles Bauchet :** Oui totalement et il est de ma responsabilité de les promouvoir ! Et voici 2 exemples. Privilégier le paiement sans contact avec les paniers électroniques répond à une évolution des habitudes de vie et de consommation. Ce moyen de collecte est bien entendu



complémentaire et n'empêche en aucune façon de continuer à donner en espèces si on préfère.

Concernant le Denier de l'Église, le prélèvement automatique répond à un enjeu important : sécuriser les ressources financières de l'Église. Aujourd'hui, la mensualisation par prélèvement automatique est le mode de facturation privilégié chez les fournisseurs d'électricité et de gaz,

**« Moi aussi comme évêque,  
je soutiens la vie de mon  
diocèse »**

100 % des fournisseurs d'accès à internet utilisent le prélèvement comme moyen de paiement exclusif mais seulement un quart de nos donateurs l'utilisent pour le denier de l'Église. Il y a une vraie marge de progression et un pas que je vous encourage à franchir ! Alors pour vous faire une confiance, en 2025, je passe au prélèvement automatique !



**Mgr Guillaume de Lisle :** Moi-même, parce que je pense que c'est un devoir de participer avec mon travail à la vie de l'Église, j'ai décidé depuis plusieurs années de me mensualiser à hauteur de 10 euros par mois. C'est peu mais pour moi c'est symbolique. Moi aussi comme évêque, je soutiens la vie de mon diocèse pas seulement par le don de ma vie mais aussi en prenant sur ce que je reçois pour vivre chaque mois.



**Mgr Guillaume de Lisle,**  
évêque auxiliaire  
et vicaire général du  
diocèse de Meaux



**Gilles Bauchet,**  
économiste du diocèse  
de Meaux

# Donner par prélèvement automatique

## STOP AUX IDÉES REÇUES

Le diocèse de Meaux encourage ses donateurs au denier de l'Église à passer en prélèvement automatique. Voici les réponses que le diocèse de Meaux peut apporter aux principales inquiétudes que peut susciter cette forme de don.

### J'aime la liberté. Comment faire le jour où j'ai envie d'arrêter mon prélèvement ?

Au diocèse de Meaux, nous arrêtons immédiatement votre prélèvement sur simple appel téléphonique au 01 64 36 41 17 ou par mail à [ressources@catho77.fr](mailto:ressources@catho77.fr)

### Mes possibilités financières peuvent évoluer. Comment pourrai-je modifier ma participation ?

Sur simple appel téléphonique, nous pouvons modifier à la baisse le montant d'un prélèvement. Sur envoi d'un courrier postal ou électronique, nous pouvons modifier la fréquence ou/et modifier le montant à la hausse.

### Je fais mes comptes en fin d'année et j'effectue mon don en fonction de mes possibilités.

Il est tout à fait possible (c'est le choix de nombreux donateurs) de donner un montant de base par prélèvement et de le compléter ou non par un don ponctuel variable en fin d'année.

### Peut-on avoir confiance dans ce moyen de paiement ?

Le prélèvement automatique est sans doute le moyen de paiement le plus sûr. En effet, il est possible de demander directement à sa banque le remboursement d'un prélèvement jusqu'à 8 semaines après la date du prélèvement.

### Comment m'y retrouver dans le suivi de mes dons ?

Avec le prélèvement, je n'oublie pas, ni le montant de mon dernier don, ni sa date. Chaque année, au mois de janvier, je reçois un unique reçu fiscal qui regroupe l'ensemble de mes dons.

### Si je passe en prélèvement automatique, ne va-t-on pas m'en demander encore et toujours plus ?

Les donateurs en prélèvement ne reçoivent qu'une seule fois, en fin d'année, un bulletin de don qui leur permet, s'ils le souhaitent, d'effectuer un don complémentaire et/ou de réévaluer le montant de leur prélèvement.

### Quelle différence cela peut-il faire pour le diocèse de recevoir mon don une fois dans l'année ou le même montant réparti sur l'année ?

Les dons par prélèvement donnent au diocèse une meilleure visibilité sur ses finances et facilitent la gestion de la trésorerie. C'est un avantage très précieux.

### Qui dit prélèvement, ne dit-il pas plus de frais de gestion à payer aux banques pour le diocèse ?

Les frais ne concernent que les incidents de paiement. Au contraire, les dons par prélèvement permettent au diocèse de réaliser des économies de frais de gestion et de frais postaux.